



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Invitation to Qualify - Invitation à se qualifier

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Future Aircrew Training (FAcT) / Formation du
personnel navigant de l'avenir (FPNA)

25 Nicholas, 17th Floor

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Title - Sujet FPNA - INVITATION À SE QUALIFIER	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3471-130001/K	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W3471-130001	Date 2018-11-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$NP-002-27061	
File No. - N° de dossier 002np.W3471-130001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pope(002np), Kathryn	Buyer Id - Id de l'acheteur 002np
Telephone No. - N° de téléphone (613) 971-6318 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: TPSGC.PAFFE-APFAcT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PROGRAMME DE FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT DE L'AVENIR (FPNA) – INVITATION À SE QUALIFIER

MODIFICATION 001

Cette modification est effectuée afin de:

1. répondre aux questions 1-2 concernant l'Invitation à se qualifier de la FPNA; et
2. réviser la clause 2.3.1.3 – Phase 3 – DP.

Questions et réponses:

Question 1: Pouvez-vous confirmer que ce sont les bonnes règles d'engagement afin de participer à la phase de l'ISQ ?

Réponse 1: Les règles d'engagement se trouvent dans l'annexe A des documents d'invitation à soumissionner sous le site d'Achatsetventes.gc.ca suivant:
<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-NF-006-25437>

Question 2: Pouvez-vous envoyer les documents de la DP pour le numéro de l'invitation W3471-130001/K?

Réponse 2: Les documents de la FPNA - Invitation à se qualifier se trouvent sous:
<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-NP-002-27061>

Invitation à se qualifier clause 2.3.1.3 – Phase 3 – DP

SUPPRIMER: Les Fournisseurs qualifiés peuvent former d'autres coentreprises avec d'autres Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les conditions émises au paragraphe 2.9 s'appliquent et tous les membres de l'équipe sur lesquels le Fournisseur qualifié s'est appuyé doivent rester en poste au sein de la nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Un Fournisseur qualifié ne peut pas créer une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié.

INSÉRER: Les Fournisseurs qualifiés peuvent former d'autres coentreprises avec d'autres Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les conditions émises au paragraphe 2.9 s'appliquent et tous les membres de l'équipe sur lesquels le Fournisseur qualifié s'est appuyé doivent rester en poste au sein de la nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Pour plus de clarté, la condition inclus au paragraphe 2.9 stipulant que "LE CANADA N'AUTORISERA AUCUNE SUBSTITUTION NI AUCUN CHANGEMENT AU SEIN DE CETTE ÉQUIPE" est remplie si les conditions énumérées à la phrase précédente ont été rencontrées. Un Fournisseur qualifié ne peut pas créer une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié.